Ribeauvillé
CAPITALE DES MÉNÉTRIERS D'ALSACE

COMMUNE DE RIBEAUVILLÉ

AVIS AU PUBLIC

Projet de modification du tracé d'un chemin rural par échange de parcelles

Lieu-dit « Lehmgrube » - Section 9

/DP de 0,53 are de sol
contre
656/31 de 0,12 are de lande
657/31 de 0,18 are de lande

En application de l'article L.161-10-2 du Code rural et de la pêche maritime, le public est informé du projet d'échange de parcelles entre la Commune de Ribeauvillé et M. Michel ABT, ayant pour objet la modification du tracé d'un chemin rural situé au lieu-dit « Lehmgrube », section 9.
Ce projet fait suite à une demande présentée par M. Michel ABT en date du 24 avril 2026, tendant à modifier le tracé du chemin rural concerné par le biais d'un échange foncier avec la Commune et consiste à échanger une partie de l'emprise actuelle du chemin rural contre une emprise appartenant à M. Michel ABT, destinée à constituer le nouveau tracé du chemin, tout en maintenant sa continuité et son affectation à l'usage du public.
Conformément à l'article L.161-10-2 du Code rural et de la pêche maritime, les plans du projet ainsi qu'un registre destiné à recueillir les remarques et observations du public sont mis à disposition en mairie pendant une durée d'un mois, préalablement à la délibération du Conseil municipal autorisant l'échange.

Le dossier sera mis à disposition du public du 02/10/2026 au 02/11/2026 inclus à la Mairie de Ribeauvillé - 2 place de l'Hôtel de Ville – 68 150 RIBEAUVILLÉ aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de cette mise à disposition, toute personne intéressée pourra :

- prendre connaissance des plans du projet d'échange et du nouveau tracé du chemin rural ;
- consigner ses remarques et observations sur le registre mis à disposition à cet effet.

À l'issue de cette période de mise à disposition, le projet d'échange sera soumis au Conseil Municipal de Ribeauvillé, appelé à se prononcer sur l'autorisation de l'échange.

MAIRIE DE RIBEAUVILLÉ

Ribeauvillé le, 02/10/2026

Le Maire,

Jean-Louis CHRIST